



N° 3925

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 6 juillet 2016.

TEXTE DE LA COMMISSION

*DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE*

ANNEXE AU RAPPORT

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*relative à la nomination à la présidence
du conseil d'administration
de l'Agence française pour la biodiversité.*

(Deuxième lecture)

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{ère} lecture : **2055 rect., 2629, 2107** et T.A. **495**.
2^{ème} lecture : **3440** et **3548**.

Sénat : 1^{ère} lecture : **364 rect., 607, 609** (2014-2015) et T.A. **70** (2015-2016).

Article 1^{er}

(Non modifié)

- ① Le tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifié :
- ② 1° Après la cinquième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :
- ③
- | | |
|---------------------------------------|--|
| Agence française pour la biodiversité | Présidence du conseil d'administration |
|---------------------------------------|--|
- ④ 2° La seconde colonne est ainsi modifiée :
- ⑤ a) Aux deuxième, trentième, trente et unième, trente-neuvième et quarante-quatrième lignes, les mots : « Président-directeur général » sont remplacés par les mots : « Présidence-direction générale » ;
- ⑥ b) Aux troisième, quatrième, sixième, neuvième à quinzième, dix-huitième à vingtième, vingt-deuxième à vingt-huitième, trente-deuxième à trente-sixième, quarante-troisième, avant-dernière, trois fois, et dernière lignes, le mot : « Président » est remplacé par le mot : « Présidence » ;
- ⑦ c) Aux cinquième, septième, huitième, dix-septième, trente-septième, trente-huitième et quarantième à quarante-deuxième lignes, les mots : « Directeur général » sont remplacés par les mots : « Direction générale » ;
- ⑧ d) À la seizième ligne, le mot : « Gouverneur » est remplacé par le mot : « Gouvernorat » ;
- ⑨ e) À la vingt et unième ligne, les mots : « Administrateur général » sont remplacés par les mots : « Administration générale » ;
- ⑩ f) À la vingt-neuvième ligne, le mot : « Contrôleur » est remplacé par le mot : « Contrôle » ;
- ⑪ g) À la quarante-cinquième ligne, le mot : « délégué » est remplacé par le mot : « déléguée » ;
- ⑫ 3° à 8° (*Supprimés*)

Article 2

(Suppression maintenue)